

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES ET DU PATRIMOINE NATUREL (ASPAS)

*Régie par le droit local des associations du Haut-Rhin, Bas
Rhin et de la Moselle*

928, Chemin de Chauffonde
26400 CREST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES ET DU PATRIMOINE NATUREL (ASPAS)

928, Chemin de Chauffonde
26400 CREST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association ASPAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES ET DU PATRIMOINE NATUREL (ASPAS) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment concernant la reconnaissance des produits d'exploitation comptabilisés sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Grenoble, le 12 septembre 2025

Le commissaire aux comptes

DB AUDIT

Bertrand SIEFERT



BILAN - ACTIF



0623 - ASSOCIATION AGPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	52 294.80	50 434.80	1 860.00	9 374.21
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 589 307.99		2 589 307.99	2 412 846.75
Constructions	1 030 120.25	423 015.12	607 105.13	657 469.77
Installations techn., matériel et outil. ind.	122 604.94	87 104.70	35 500.24	55 051.23
Autres	708 943.94	417 881.99	291 061.95	318 417.82
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	462 000.00		462 000.00	90 000.00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	152.45		152.45	152.45
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	4 965 424.37	978 436.61	3 986 987.76	3 543 312.23
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	18 919.05		18 919.05	38 063.16
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	649 008.51		649 008.51	438 490.94
Valeurs mobilières de placement	3 609 999.96		3 609 999.96	2 459 999.96
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	358 114.79		358 114.79	819 357.37
Charges constatées d'avance	12 202.85		12 202.85	31 925.48
TOTAL (II)	4 648 245.16		4 648 245.16	3 787 836.91
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 613 669.53	978 436.61	8 635 232.92	7 331 149.14

BILAN - PASSIF



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 722 221.39	5 182 918.11
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	665 775.22	539 303.28
<i>Situation nette (sous total)</i>	6 387 996.61	5 722 221.39
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	6 387 996.61	5 722 221.39
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	462 000.00	90 000.00
Fonds dédiés	821 839.76	567 930.50
TOTAL (II)	1 283 839.76	657 930.50
PROVISIONS		
Provisions pour risques	103 006.13	187 950.96
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	103 006.13	187 950.96
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-17 577.65	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 601.73	49 160.12
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	158 092.89	146 128.29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		260.28
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	669 273.45	567 497.60
TOTAL (IV)	860 390.42	763 046.29
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 635 232.92	7 331 149.14

COMPTE DE RÉSULTAT



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	509 971.60	537 746.96
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	49 151.14	45 269.70
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	50.00	783.70
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 050.00	8 000.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 735 384.36	1 563 330.24
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	191 533.72	271 726.57
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 819.88	
Utilisations des fonds dédiés		54 542.21
Autres produits	91 161.71	153 119.11
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 587 122.41	2 634 518.49
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	13 016.39	19 154.66
Variation de stock	19 144.11	22 010.38
Autres achats et charges externes	478 047.26	484 564.35
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	62 576.65	65 853.78
Salaires et traitements	795 303.10	814 836.23
Charges sociales	278 086.69	250 650.49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	145 232.73	200 867.40
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	253 909.26	130 072.47
Autres charges	5 972.74	122 871.41
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 051 288.93	2 110 881.17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	535 833.48	523 637.32
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	61 760.85	15 086.96
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	61 760.85	15 086.96
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	61 760.85	15 086.96

COMPTE DE RÉSULTAT



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	597 594.33	538 724.28
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	250.00	
Sur opérations en capital	4 336.57	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	84 944.83	4 200.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	89 531.40	4 200.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	6 527.51	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6 527.51	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	83 003.89	4 200.00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 823.00	3 621.00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 738 414.66	2 653 805.45
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 072 639.44	2 114 502.17
EXCÉDENT OU DÉFICIT	665 775.22	539 303.28
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	104 525.00	154 562.50
TOTAL	104 525.00	154 562.50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	104 525.00	154 562.50
TOTAL	104 525.00	154 562.50
TOTAL	665 775.22	539 303.28

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'Association a pour objet d'agir pour la protection de la faune et la flore, la réhabilitation des animaux sauvage et la conservation du patrimoine naturel en général.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Dans cet objectif, l'ASPAS, Association inscrite ayant pleine capacité juridique, peut accomplir tous les actes de la vie juridique devant toutes les juridictions qu'elles soient administratives, civiles, pénales, européennes ou internationales.

L'Association aura recours à tous les moyens légaux pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

Les moyens mis en oeuvre :

Pour cela, elle travaille à :

- la défense des différentes espèces animales et végétales, quel que soit leur statut juridique ou de conservation, et la défense de leurs milieux
- la garantie de la stricte application des lois et règlements ayant trait à la faune ou à la flore ainsi qu'aux écosystèmes dont elles dépendent
- l'amélioration de la protection juridique dont elles bénéficient par la proposition et la promotion de nouveaux textes législatifs, réglementaires ou conventionnels, ou de la modification des dits textes
- la sensibilisation du grand public et des scolaire à la protection de l'environnement par des stages de formation, conférences, expositions, éditions de brochures et autres produits, prestations de services, sorties, voyages etc
- la défense des personnes subissant des dommages personnels ou matériels, du fait des pollutions, des diverses atteintes à la nature et à la santé, de l'abus du droit de chasse, de pêche ou de la destruction des "nuisibles" etc
- la lutte contre toute atteinte portée à notre environnement naturel, par la promotion du jardinage biologique, par la création de refuges pour la faune et par achat de terrains
- la lutte contre toutes discriminations, dans le cadre de son objet

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 8 635 232.92 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 665 775.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 04/09/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

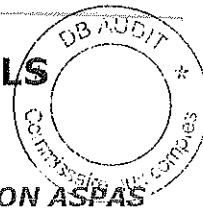
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aucun changement de méthodes et d'estimation n'est intervenu en cours d'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20-25 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	5-15 ans ans
- Installations techniques	5 ans ans
- Matériels et outillages industriels	3-10 ans ans
- Matériels et outillages	3-5 ans ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOCIATION ASPAS.
- l'association ASSOCIATION ASPAS est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les heures de contribution volontaires sur 2024, il y a eu 8 362 heures de bénévolat. Ces heures ont été comptabilisées pour un montant de 104 525 €.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	52 295		
CORPORELLES	Terrains		2 412 847		176 461
	Constructions	Sur sol propre	624 956		
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	405 165		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		122 605		
		Inst. générales, agencés & aménagés divers (1)	434 364		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	59 378		30 706
		Matériel de bureau & mobilier informatique	187 429		15 705
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	4 246 744		222 872
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		152		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	152		
		TOTAL GENERAL	4 299 191		222 872

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

90 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			52 295	
CORPORELLES	Terrains				2 589 308	
	Constructions	Sur sol propre			624 956	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			405 165	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				122 605	
		Inst. gal. agen. amé. divers (1)			434 364	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		14 272	75 812	
		Mat. bureau, inform., mobilier		4 367	198 767	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL		18 638	4 450 977	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				152	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			152	
		TOTAL GENERAL		18 638	4 503 424	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS



0623 - ASSOCIATION ASPAS

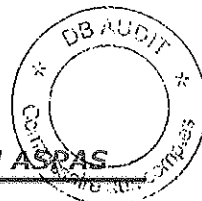
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		42 921	7 514		50 435
TOTAL		42 921	7 514		50 435
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	172 334	22 009		194 343
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	200 316	28 355		228 672
Inst. techniques matériel et outil. industriels		67 554	19 551		87 105
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	168 162	39 912		208 074
	Matériel de transport	20 090	11 305	8 308	23 087
	Mat. bureau et informatiq., mob.	174 500	16 586	4 367	186 719
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		802 956	137 719	12 675	928 000
TOTAL GENERAL		845 877	145 233	12 675	978 435

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des litiges sont en cours auprès du tribunal des prud'hommes et représentent un risque probable d'indemnisation. Une provision pour risque de 103 006 € a donc été constatée correspondant à une estimation des indemnisations à verser.

Informations relatives à une succession en cours

Par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil d'administration a pris acte de la volonté du testateur, décédé le 22 septembre 2022, qui a institué l'ASPAS comme légataire universel à hauteur d'un tiers de ses biens.

L'office notarial initialement chargé du dossier n'a engagé aucune démarche significative, malgré les relances répétées des colégataires. En juillet 2024, un nouveau notaire a été désigné d'un commun accord par les trois colégataires afin de relancer le processus successoral.

Cependant, à la date de clôture des comptes 2024, le dossier n'a pas connu d'avancée notable.

Les inventaires des biens et la valorisation des actifs n'ont pas encore été finalisés.

En l'absence d'éléments probants permettant d'établir une estimation fiable et certaine de la valeur des biens immobiliers et mobiliers concernés, il a été décidé de ne pas inscrire dans les comptes de l'exercice le montant de ce legs.

Le dénouement de cette succession, dont la valorisation définitive reste à déterminer, ne peut pas encore être estimé.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	187 950.96		84 944.83		103 006.13
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	657 930.50	862 593.12	236 683.86		1 283 839.76
TOTAL	845 881.46	862 593.12	321 628.69		1 386 845.89

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	635 909.26	10 000.00
financières		
exceptionnelles		84 944.83

ÉTAT DES STOCKS



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	38 063.16	18 919.05	38 063.16	18 919.05
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	38 063.16	18 919.05	38 063.16	18 919.05

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	553	553	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques	16 930	16 930	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	634 326	634 326	
	Charges constatées d'avance	12 203	12 203	
TOTALUX		664 011	664 011	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	12 203
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	12 203

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir d'un montant de 610 841 euros correspondent :

- pour 84 058 euros aux sommes restantes à encaisser à la clôture de l'exercice sur indemnités juridiques. Ces indemnités juridiques concernent des condamnations pour des affaires où l'ensemble des recours possible par les parties adverses est épuisé. Conformément au principe de prudence, seules les sommes dont le niveau de recouvrement est suffisamment certain ont été comptabilisés sur l'exercice 2024. De plus, une analyse détaillée de chaque affaire est faite à la clôture des comptes afin d'estimer de manière précise le montant des indemnités juridiques figurant en produits à recevoir.
- pour 448 704 euros à des adhésions, des dons et à des ventes qui ont été faits en 2024 mais qui ont été versés à l'association début 2025.
- pour 950 euros à des remboursements de frais de formation effectués en 2024 ;
- pour 60 199 euros à des assurances vies liés à des legs actés en 2024 mais versés à l'association en 2025.
- pour 16 930 euros à un trop versé de taxe sur les salaires sur l'année 2024, remboursé début 2025.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	610 841
Disponibilités	
TOTAL	610 841

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

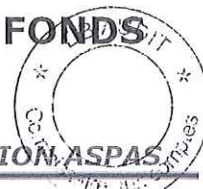


TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Reserves					
Reserves pour projet de l'entité	5 182 918.11		539 303.28		5 722 221.39
Report à nouveau			539 303.28	539 303.28	
Excédent ou déficit de l'exercice	539 303.28		3 875 444.10	3 748 972.16	665 775.22
TOTAUX	5 722 221.39		4 954 050.66	4 288 275.44	6 387 996.61

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

ANC 2018-06 : Art. 431-6
Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après.
Les fonds dédiés Libre évolution ont été transférés aux fonds dédiés RVS suite à la fin du projet en N-1.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS DEDIES RVS	341 247.00	253 909.00			226 684.00	821 840.00	
FONDS DEDIES LIBRE EVOLUTION	226 684.00		226 684.00				
FONDS DEDIES AUX LEGS	90 000.00	382 000.00	10 000.00			462 000.00	
TOTAL	657 931.00	635 909.00	236 684.00		226 684.00	1 283 840.0	



COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	509 971.60		537 746.96	
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 735 384.36	405 742.00	1 563 330.24	774 345.00
- Legs, donations et assurances-vie	191 533.72		271 726.57	
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	291 655.10		218 459.47	
Subventions et autres concours publics	6 050.00		8 000.00	
Reprises sur provisions et dépréciations	3 819.88			
Utilisations des fonds dédiés antérieurs			54 542.21	54 542.00
TOTAL	2 738 414.66	405 742.00	2 653 805.45	828 887.00
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	1 658 674.45	94 929.00	1 779 941.30	641 774.00
Dotations aux provisions et dépréciations	145 232.73	56 904.00	200 867.40	57 041.00
Impôt sur les bénéfices	14 823.00		3 621.00	
Reports en fonds dédiés de l'exercice	253 909.26	253 909.00	130 072.47	130 072.00
TOTAL	2 072 639.44	405 742.00	2 114 502.17	828 887.00
Excédent ou déficit	665 775.22		539 303.28	

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public	104 525.00		154 562.50	
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	104 525.00		154 562.50	
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds				
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	104 525.00		154 562.50	
TOTAL	104 525.00		154 562.50	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES
AUPRÈS DU PUBLIC

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
- MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	405 742.00	774 345.00
			Legs, donations et assurances-vie		
2. Réalisées à l'étranger			Mécénats		
Actions réalisées par l'organisme			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger					
- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
1. Frais d'appel à la générosité du public					
2. Frais de recherche d'autres ressources					
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	94 929.00	641 774.00			
				405 742.00	774 345.00
TOTAL DES EMPLOIS			TOTAL DES RESSOURCES		
- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					
(CÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE					
	56 904.00	57 041.00	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
	253 909.00	130 072.00	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
	405 742.00	828 887.00	TOTAL	405 742.00	828 887.00
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
			TOTAL		



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES
AUPRÈS DU PUBLIC

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU RELATIF AUX FONDS DÉDIÉS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT EXERCICE	567 930.50	492 400.24
-) Utilisation		54 542.21
-) Report	253 909.26	130 072.47
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN EXERCICE	821 839.76	567 930.50



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	-17 578	-17 578		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	50 602	50 602		
Personnel & comptes rattachés	49 393	49 393		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	88 796	88 796		
Etat & Impôts sur les bénéfices	18 444	18 444		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 460	1 460		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	669 273	669 273		
TOTAUX	860 390	860 390		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne sont composés que des produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur un exercice ultérieur. Ils concernent notamment les adhésions et dons encaissés par l'association sur 2024 et pour lesquelles ces cotisations adhésions prendront effet sur la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	669 273
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	669 273

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 879
Dettes fiscales et sociales	74 432
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	95 311

ENGAGEMENTS



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.